



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2021

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Ces rapport, comptes et bilan
ont été approuvés par le
Conseil de la Fondation
neuchâteloise pour la
coordination de l'action
sociale le 13.06.2022 à
Neuchâtel



Mot du directeur

Dans le rapport de l'année précédente, la réalité comptable arrêtée au 31 décembre 2020 s'avérait être inquiétante, compte tenu du déficit constaté lors de l'exercice annuel. Dans un contexte de pandémie encore présent, 2021 a donc été une année de questionnement et de repositionnement des activités de la FAS. Les travaux menés ont permis de mettre en évidence et de répondre à plusieurs constats :

- la nécessité pour la Fondation de produire des revenus supplémentaires
- le besoin de maîtriser de manière plus efficiente les coûts de fonctionnement et de prestations de la Fondation
- la nécessité de continuer d'être créatif et attentif aux besoins et attentes de nos publics (clients et bénéficiaires), sans pour autant dénaturer les prestations qui leur sont apportées
- d'une manière générale, le besoin de développer nos prestations dans un souci d'équilibre financier et de respect des besoins

A fin 2021, je pense ainsi pouvoir attester que ces différentes missions sont en voie d'être réalisées, certaines l'étant parfaitement, d'autres étant encore en cours d'examen et d'application.

Ainsi et vous pourrez le constater à la lecture des écrits propres à chaque domaine d'activité de la Fondation, des efforts particuliers ont été menés à tous les niveaux.

Je tiens ici à remercier très sincèrement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FAS, de même que les membres des organes de la Fondation pour leur engagement dans le processus décrit, notamment les responsables de domaine qui ont positivement saisi l'opportunité de se questionner, d'œuvrer à la mise en place de solutions nouvelles. Mais également les collaboratrices et collaborateurs de terrain qui ont su, dans ce contexte particulier, garantir le 100 % des prestations destinées à nos clients / bénéficiaires avec un professionnalisme avéré.

Steve Rufenacht, directeur

Secrétariat général de la FAS

Activités

Qu'est-ce que la FAS ? Si cette question trouve une réponse claire d'un point de vue opérationnel de la part des collaboratrices et collaborateurs internes à la Fondation, elle est moins évidente à évoquer lorsque cette dernière est vue de l'extérieur de la Fondation.

Ce constat pose la question de la vision de la FAS et des objectifs qu'elle souhaite se donner pour les années à venir sous l'angle de sa mission de coordination. Cette thématique a pu être affirmée ainsi : par l'intermédiaire de son dispositif, la FAS est actrice, interlocutrice et partenaire de référence dans le domaine de la coordination de l'action sociale privée du canton de Neuchâtel. Par ailleurs, elle remplit des missions de service public envers la population neuchâteloise, les autorités publiques et les organisations partenaires du système socio-sanitaire cantonal. Tout naturellement, la vision de la FAS peut se concrétiser au travers de la consolidation et le développement de son rôle de coordination de l'action sociale privée ambulatoire ainsi que dans la facilitation de la collaboration entre les organisations partenaires de l'action sociale publique.

Issue de la réunion des services, associations et organisations soucieuses ou oeuvrant de la thématique de la précarité, la plateforme précarité a vu le jour en 2020 et s'est passablement développée au cours de cette année. Au travers de cet outil de collaboration et de coordination, la FAS retrouve un positionnement conforme à ses statuts et une place de choix dans le dispositif cantonal. Son rôle de coordination est ainsi pleinement mis en valeur et permet de tisser des liens essentiels entre les différents acteurs qui composent la plateforme.

Les mandats de gestions comptables et administratifs, confiés par les clients du secrétariat général de la FAS, ont également pu s'exécuter de manière conforme aux besoins émis par ceux-ci. Par ailleurs, les mises à jour neuchâteloises du Guide social romand continuent d'être suivies, non sans devoir – encore - rappeler son objectif aux partenaires "contributeurs".

Suivi des projets

Le dossier récurrent depuis de nombreuses années de l'immeuble à Peseux, propriété de la FAS, a connu des avancées significatives au cours de cette année. Un acquéreur du bien immobilier mis en vente s'est manifesté et des solutions concrètes de relocalisation mutualisées des activités de la FAS dans le bas du canton sont en cours d'examen avancé. Il reste à coordonner ces différentes opérations de manière à les rendre efficaces et porteuses de sens, ce qui n'est, à ce stade, pas un défi démuné de toute embûche.

Les contacts préétablis avec l'administration cantonale dans le cadre de l'application de la loi de lutte contre le surendettement ont été poursuivis en 2021. Afin de couvrir un des axes d'actions consacrés par la loi – celui qui a trait à la coordination des mesures de prévention du surendettement, il est désormais acquis que le canton sollicitera la FAS à ce titre, via un mandat de prestations dans ce domaine.

Steve Rufenacht, directeur



SAVI

Activités

L'activité en 2021 s'est poursuivie avec toutes les adaptations nécessaires à la situation sanitaire, mais permettant de poursuivre la délivrance des prestations sans heurt. En 2021, comme toutes les années qui précèdent, davantage encore de victimes ont été reçues au SAVI. Une des particularités de cette année est la baisse des dossiers liés à la violence domestique, de 10 %. Toutefois, on observe une hausse des situations nous consultant en lien avec des actes d'ordre sexuel. Il est à relever que le service ne pourra voir le nombre de situations augmenter encore sans devoir trouver des moyens pour y faire face. Une réflexion doit être menée en 2022.

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration de recommandations pour les maisons d'accueil et qui ont directement pu être intégrées dans le cadre de la révision de nos directives cantonales. Cela permet une prise en charge plus juste, notamment dans le cadre de l'hébergement de protection.

Suivi des projets

Atelier pleine conscience : le projet pleine présence s'est poursuivi est continue d'être un succès auprès des enfants hébergés et de leur mère.

Atelier de médiation animale : l'atelier s'est poursuivi et commence, depuis la fin de l'année 2021, à se déployer à la fréquence d'une fois par semaine, comme souhaité. La participation des mères et des enfants à cet atelier leur donne une grande satisfaction. La collaboration avec les écoles est aussi très intéressante, les directions tout comme les enseignants y voient du sens et favorisent la possibilité de participer à l'atelier sur le temps scolaire, sans être préterité dans le cadre de l'école.

Une réflexion a débuté pour trouver les fonds nécessaires à la poursuite de ces deux activités au-delà du temps de financement par la Chaîne du bonheur.

Sophie Aquilon, responsable SAVI

Centrevue

Activités

L'année 2021 s'est déroulée au rythme imposé par les différentes phases de la pandémie avec le souci constant de devoir ralentir l'activité comme cela a été le cas en 2020. Le travail individuel avec les clients a pu se réaliser dans des conditions relativement normales, contrairement à l'année précédente, et ceci malgré le fait que les interventions de Centrevue se déroulent largement à domicile et auprès d'une population essentiellement âgée. Toutes les mesures ont été prises afin d'appliquer les règles sanitaires et pour pouvoir intervenir auprès des clients en toute confiance. De ce fait, les obligations en terme de prestations selon le contrat avec l'OFAS sont entièrement satisfaites. Le nombre de nouveaux clients n'a pas diminué et les heures consacrées au conseil social et à la réadaptation sont équivalentes aux autres années.

Par contre, toutes les activités réalisées en groupe ont été limitées, voire annulées. Le nombre de participants aux séances de Travail Social de Groupe (TSG) a dû être retreint à quelques personnes pour respecter les normes sanitaires. Les journées de sport et de loisirs dévolues aux enfants aveugles et malvoyants n'ont quant à elles pas du tout pu être réalisées. Une journée portant sur les jeux accessibles et/ou adaptés à la déficience visuelle a pu néanmoins être proposée en automne à tous les clients grâce à l'appui de plusieurs partenaires du domaine de la typhlophilie.

Enfin, le cours de réadaptation proposé sous forme de camp d'une semaine réunissant des enfants handicapés de la vue de Suisse romande et organisé conjointement par les services des cantons de Neuchâtel, Genève et Vaud a dû être repoussé pour la deuxième fois en raison de la pandémie, mais pourra être réalisé en 2022.

Suivi des projets

2021 s'est révélé être une nouvelle année de latence au niveau de certains projets. Quelques-uns ont pu tout de même se réaliser ou être réactivés après leur mise en veille.

Comme les autres années, Centrevue a été sollicité à plusieurs reprises pour des évaluations au niveau de l'accessibilité ou pour des projets de constructions de bâtiments publics, d'institutions et de certains musées des villes de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds. Il devient ainsi une référence reconnue en matière d'accessibilité pour tout ce qui concerne le domaine du handicap visuel tant dans les espaces intérieurs que dans le domaine public.

Dans le cadre des mesures d'ordre professionnel que Centrevue a mises en place en 2018, via un contrat avec l'Assurance Invalidité du canton de Neuchâtel, une collaboration s'est accrue entre les services de Job coaching de la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants et les offres de Portails de la Fondation Asile des Aveugles.

Centrevue, suite

Suivi des projets

La collaboration a pris forme au travers de la signature d'un contrat de collaboration entre les trois institutions. Elle se donne pour but de coordonner et de compléter les prestations des trois partenaires afin que les clients bénéficient d'un soutien adapté lors d'une recherche d'emploi, lors d'une formation initiale ou sur leur poste de travail. De la sorte, la transition entre le monde scolaire et professionnel est mieux coordonnée et toutes les adaptations et mesures nécessaires à l'exercice de la profession peuvent être mises en place conjointement.

Un projet de formation de toute l'équipe de Centrevue, annulé en 2020, a finalement pu être concrétisé malgré les restrictions en matière de formation continue due à la pandémie. Il a porté sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC). Cette approche est "un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient" (Le Bossé, 2012). Cette formation permet à l'ensemble de l'équipe d'utiliser une approche similaire pour accompagner les clients dans leurs parcours d'autonomie et d'inclusion. Elle s'inscrit également dans la démarche d'analyse et de réflexion sur les prestations, laquelle avait été entamée en 2020 avec le précieux soutien de l'Association Compétences Bénévoles. Cet accompagnement a permis de repenser la manière dont les prestations sont fournies, l'évaluation des besoins des clients dès leur prise de contact, les réponses spécifiques à apporter selon les groupes d'âge ou les situations de vie, plus particulièrement pour les enfants et les personnes en activité professionnelle et les contraintes financières inhérentes. La mise en place de cette réorganisation se déploiera au cours de l'année 2022.

Pour satisfaire à tous ces développements et posséder les connaissances spécifiques à leur fonction, plusieurs collaborateurs-trices ont suivi des formations dans les domaines de l'orientation et de la mobilité, des techniques d'informations et de communications (TICs), du case management ou encore validé le processus de reconnaissance de leur diplôme étranger.

Olivier Blaser, responsable Centrevue



TEH

Activités

S'adaptant aux mesures de protection liées à la pandémie sanitaire tout au long de l'année 2021, la mission latine de lutte contre la traite des êtres humains, a continué de développer et de rendre visible cet organe de référence, mis en place en 2014 par le GRAS (groupement des chefs des services de l'action et aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin), tout en faisant valoir les intérêts de la Suisse latine.

Les restrictions de mouvement et de mobilité ayant été progressivement levées ainsi que la reprise des différentes activités dans le domaine du travail, le nombre de détections a augmenté. Globalement au niveau latin, 45 nouvelles victimes de traite ont été recensées dans les Centres LAVI dont neuf émargeant directement au canton de Neuchâtel.

Suivi des projets

Cette année, le rapport adressé au GRAS a mis principalement l'accent sur des propositions s'inscrivant dans une stratégie 2022-2024 visant une harmonisation des pratiques dans la prise en charge des victimes de traite des êtres humains en Suisse latine. L'idée serait d'avoir un socle commun de critères minimaux pour les cantons latins à atteindre dans ce domaine. La mission latine poursuivra donc les discussions amorcées avec le GRAS.

Fedpol a rendu un rapport sur l'évaluation du Plan d'action national (PAN) contre la traite des êtres humains 2017-2020 montrant que la majorité des 28 mesures a été mise en œuvre. Il est toutefois nécessaire de continuer à agir dans plusieurs domaines. Il est donc prévu d'élaborer un nouveau PAN sur la base des résultats de l'évaluation. Ce plan se concentrera sur les domaines où des actions sont encore nécessaires, comme la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation de travail, la poursuite pénale et l'aide aux victimes seront aussi renforcées, tandis que la cybercriminalité sera davantage prise en considération. L'évaluation a également souligné la nécessité d'une plus grande implication des décideurs politiques à tous les échelons. Toutes les instances politiques concernées de la Confédération, des cantons et des communes devraient soutenir et adopter le nouveau PAN afin d'accroître son caractère contraignant. Parallèlement, la coordination au niveau national devrait être améliorée. La mission latine participera activement à ces différentes actions.

La FAS avec le soutien du mécanisme de coopération neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, le département de l'économie et de l'action sociale du canton de Neuchâtel et la police fédérale (fedpol), a élaboré un projet visant une meilleure détection des témoins et victimes de traite. Dans un premier temps, 207 collaborateurs de 18 services publics et privés du canton de Neuchâtel ont été sensibilisés à cette thématique et informés de l'ouverture de la permanence :

- 23,5 heures représentent la durée totale des rencontres avec les services publics et privés
- 1780 est le nombre total de flyers et carte de visite distribués aux services publics et privés

Depuis le 24 août 2021, une consultation gratuite et confidentielle - également joignable par téléphone et par messagerie , [032 886 80 07](tel:0328868007) | permanence.TEH@ne.ch | www.fas-ne.ch/permanence-teh - s'est tenue tous les mardis, sans rendez-vous de 14h00 à 17h30 dans les bureaux FAS. En six mois d'activité, le nombre de personnes ayant sollicité la permanence se montait à 14 dont 10 avec des indices de traite.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

- DuPasquier Corinne
présidente de l'ADC
jusqu'au 07.06.2021
- Bersot Payrard Anne
vice-présidente d'ADC,
dès le 07.06.2021
- Rosset Nadia
représentante de
l'Association Neuchâteloise
pour la Médiation Familiale

Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

- Mauerhofer Laetitia
assistante sociale
jusqu'au 31.12.2021

Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

- Mercet Patrick
président de la Fédération
suisse des aveugles et
malvoyants, section
neuchâteloise représentant
Centrevue

D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

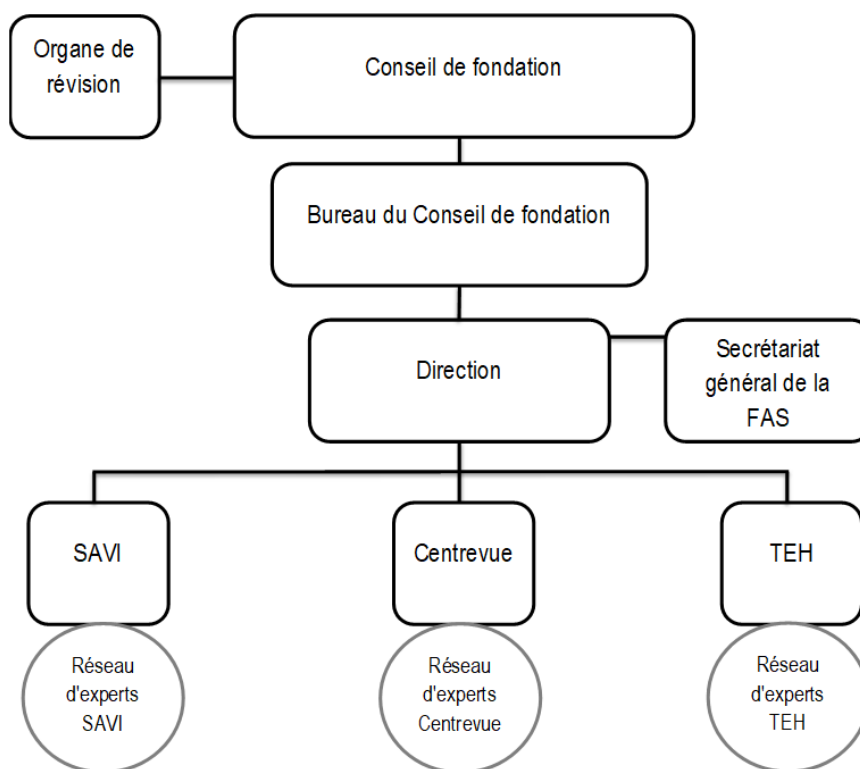
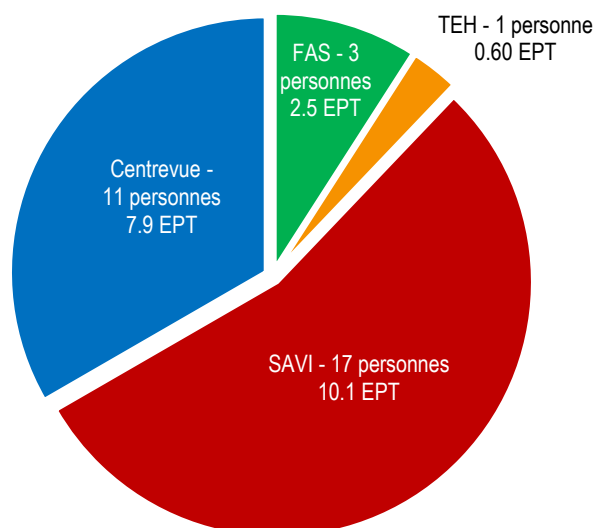
- Dominé Florence - juge au tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, présidente du Conseil de Fondation et du Bureau
- Boillat Olivier - directeur du Serei, vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau, jusqu'au 07.06.2021
- Péquignot Hubert - directeur de Caritas, vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau, dès 07.06.2021
- Boillat Olivier – ancien directeur du Serei
- Borer Pierre - directeur du CSP, membre du Bureau
- Christe Nathalie - directrice du Serei, membre du Bureau, dès le 07.06.2021
- Dubois François - directeur de Pro Senectute
- Golay Besson Eliana - membre du comité Solidarité femmes, dès le 07.06.2021
- Messerli Jean - directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales
- Pignolet David - directeur financier de Celgene International Sàrl
- Staehli-Wolf Claudine - présidente de l'Association Solidarité femmes, jusqu'au 07.06.2021
- Steiner Anouk - cheffe du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
- Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative
- Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil de fondation
- Organe de contrôle : fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Éléments statistiques 2021

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale

En 2021, la FAS - dans son ensemble - employait 40 personnes, dont 33 pour une moyenne de 22.25 postes de travail (EPT) et 7 rétribuées à l'heure



Secrétariat général de la FAS



Tâches exécutées par le secrétariat général de la FAS :

- Domaines activités 45 %
- Mandats externes 8 %
- Administration-comptabilité-coordination 47 %

Tâches exécutées par la direction de la FAS :

- Domaines activités 25 %
- Administration-comptabilité-représentation-coordination 75 %

SAVI



1372 dossiers
SAVI, dont 1230
dossiers LAVI et
608 nouveaux



32 femmes et
34 enfants
hébergés au foyer
SAVI



21 femmes,
15 enfants et
4 hommes
hébergés auprès
des partenaires

3'479 jours
d'hébergement

1'111 jours
d'hébergement

Type d'infractions

violence domestique	628
AOS	264
agression	158
autres	53
erreur médicale	27
LCR	27
harcèlement	27
brigandage	16
traite être humain	14
mobbing	8
mesures coercitives	8

Centrevue



449 dossiers
Centrevue
traités dont
114 nouveaux

Type de dossiers

OFAS	318
LAMal	53
Intervention précoce AI	17
Informations sans dossier	61

Catégorie d'âge

0-9 ans	16
10-19	16
20-29	13
30-39	22
40-49	25
50-59	42
60-69	43
70-79	63
80-89	122
90-99	82
100 et plus	5



Eléments financiers 2021

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS
AU CONSEIL DE FONDATION DE LA Fondation neuchâteloise pour
la coordination de l'action sociale, Neuchâtel**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan, le compte de résultats, l'annexe et les tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 20 mai 2022

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexe et tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres)

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

	2021 CHF	2020 CHF
Subventions	2 847 723.00	2 834 877.00
- Subventions SASO	2 094 950.00	2 094 950.00
- Subventions fédérales, OFAS	752 773.00	739 927.00
Recettes liées au foyer d'hébergement	115 926.55	188 726.90
Dons et legs	42 715.42	27 698.20
Ventes de moyens auxiliaires	49 607.70	75 288.80
Recettes de projets	207 636.00	99 298.00
Revenus liés à des mandats et prestations diverses	73 651.10	41 620.45
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	389 717.30	308 010.95
Recettes des assurances sociales	102 744.50	82 895.10
Autres produits	6 000.00	27 552.10
Recettes locatives	8 800.00	8 800.00
Produits d'immeuble	42 070.00	42 070.00
Prélèvement aux fonds	145 911.20	84 726.95
Total des recettes	4 032 502.77	3 821 564.45
Salaires	2 287 518.75	2 247 947.25
Charges sociales	571 692.45	562 132.00
Frais de formation et de perfectionnement	42 184.00	43 395.20
Frais de déplacements	30 996.65	30 011.70
Frais de locaux	180 564.05	177 713.00
Equipement de bureau et informatique	2 962.95	4 358.00
Matériel de bureau	5 409.15	7 129.75
Téléphones, fax, ports et taxes	15 386.31	15 910.79
Assurances choses et RC	5 545.50	5 469.50
Documentation et publicité	11 284.75	12 139.65
Maintenance, redevance et frais informatiques	92 928.65	97 271.50
Frais de projets	57 723.95	35 654.65
Achats de moyens auxiliaires	35 731.41	48 744.47
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	366 743.31	307 050.94
Autres frais administratifs	24 645.75	27 690.06
Cours, réadaptation, camp enfants	17 602.37	13 304.78
Hébergements facturables	64 085.55	107 196.35
Frais accessoires de fonctionnement foyer	6 259.95	10 888.40
Pertes sur créances	96.00	564.50
Charges d'immeuble	16 832.15	18 359.60
Attribution aux fonds	216 636.00	132 202.10
Total des charges	4 052 829.65	3 905 134.19
Excédent de charges	-20 326.88	-83 569.74

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
ACTIF		
Trésorerie	950 470.63	755 713.46
- Caisses	12 283.70	13 374.80
- Comptes de chèques postaux	659 339.63	503 085.51
- Compte de chèque postal e-deposito	-	87 640.85
- Comptes courants bancaires, BCN	278 847.30	151 612.30
Créances diverses	64 830.75	214 382.00
- Envers des tiers	63 908.20	209 037.00
- Avances à des tiers	922.55	5 345.00
Actifs de régularisation	123 762.15	82 819.60
Stock moyens auxiliaires	9 600.00	9 600.00
Actif circulant	1 148 663.53	1 062 515.06
Immobilisations corporelles	885 003.00	885 003.00
- Immeuble	885 000.00	885 000.00
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	885 003.00	885 003.00
TOTAL DE L'ACTIF	2 033 666.53	1 947 518.06

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	62 160.65	38 156.80
- Envers des tiers	62 160.65	38 156.80
Passifs de régularisation	18 573.05	41 172.00
Capitaux étrangers à court terme	80 733.70	79 328.80
Prêt hypothécaire BCN	700 000.00	700 000.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	100 000.00	100 000.00
Capitaux étrangers à long terme	800 000.00	800 000.00
Fonds affectés	340 665.37	542 925.78
- Fonds affectés secrétariat général FAS	123 977.60	193 379.66
- Fonds affectés pour le SAVI	78 805.70	144 079.46
- Fonds affectés pour Centrevue	111 490.92	177 537.51
- Fonds affectés TEH	26 391.15	27 929.15
Fonds non affectés	307 330.86	-
- Fonds de réserve générale	307 330.86	-
Fonds affectés et non affectés	647 996.23	542 925.78
Capital de la fondation	100 500.00	100 500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux fonds	424 763.48	508 333.22
Excédent de charges de l'exercice	-20 326.88	-83 569.74
	404 436.60	424 763.48
Capitaux propres	504 936.60	525 263.48
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 033 666.53	1 947 518.06